

# Tud Kallag

*journal d'informations  
de la ville de Callac*



© A. Le Gall



## Demat deoc'h-tout,

**An niverenn-mañ, hini miz Even, eus Kannadig an Ti-kêr, zo evidon un digarez da ginnig deoc'h ar budjed en ur mod klok, deoc'h-holl da vezañ kap da studiañ peseurt dibaboù a zo bet graet gant ar C'hoñsailh.**

**Savet eo bet ar budjed-mañ, bet degemeret e fin miz Meurzh, diwar al labour kaset da benn gant an Ti-kêr a-bezh : ar servij melestradurel, an implijidi a lavar deomp ar pezh a vez ezhomm war an dachenn, ar goñsailherien a vez ouzh ar stern :**

**En ur ober bloaz zo bet 22 vodad-labour, 10 koñsailh hag emvodoù stummañ pe kelaouiñ, evel lakaomp : diwar-benn kontoù ar gumun pe an adreizh tiriadel.**

**Ranket zo kavout ur c'hempouez etre an ezhommoù renablet hag an arc'hant e oamp e-sell da gaout.**

**Taolet pled en deus ar C'hoñsailh da chom hep mont en tu all d'an dispignoù a c'halla bezañ graet gant ho kumun, ha war un dro da zalc'hen da lakaat trawalc'h a arc'hant ha da vont en-dro evel zo dleet, mechañs.**

**Sevel ar budjed eo an dra bennañ e buhez ur gumun :**

**- gantañ e c'hall ar gumun resev ar gounidoù hag ober dispignoù**

**- ar benveg eo evit kontrolliñ ar mod ma vez meret ar gumun**

**- ur wech degemeret e ta da vezañ un dra foran, lakaat a-wel d'an holl. E sal ar C'hoñsailh, lec'h ma pedan ac'hanoc'h da zont, e vefet an tostañ ouzh mont en-dro ho Kumun.**

Div lodenn ac'h a d'ober ar budjed hollek :

**- Ar mont en-dro : 3 028 610 €**

Gant ar budjed e c'haller, dre vras, paeañ an dour, ar fioul hag an tredan 166 000 € ; ar boued evit ar c'hantin, al labourioù kempenn ar batisoù, an hentoù hag an tachennoù glas war ar pemdez ; ezhommoù ar skolioù, al levraoueg, ostilhoù urzhiataerezh nevez 8 000 € ; ar sikour roet d'ar c'hevredigezhioù 47 000 € dezhe da zalc'hen gant o lañs ; restaol interestoù an dle 58 000 € ha paeañ goprou an implijidi ; e berr gomzioù, ar renabl-se eo buhez ho kumun hec'h-unan.

Ar gounidoù a vez diwar : tailhoù ar « menaj » (taos war al lojeiz, taos war ar font), an arc'hant a vez roet gant ar Stad ha skoaziadennoù a bep seurt ; ar pezh a vez paeet gant an dud evit an diwallerezh hag ar c'hantin, feurmoù an tier a zo d'ar gumun 75 000 €.

**- Postañ arc'hant : 1 353 220 €**

E Frañs ec'h eo gant ar c'humunioù e vez postet war-dro

75% eus an arc'hant publik.

Divizet he deus Kallag lakaat arc'hant

- da gentañ-penn evit restaol kapital an dle 166 300 €

- goude-se, evit al labourioù war an hentoù e kêr ha war

ar maez 125 000 € ; adkempenn ar skolaj kozh, a ranker

lakaat diouzh ar reolennoù abalamour da zalc'hen an dojo

eno 67 000 € PTM ; hag al labourioù e marc'had al leueioù

543 000 € PTB, anez ankouaat e vo roet 223 000 € a skoaziadennoù deomp evit se.

Kaset e vo al labourioù da benn en ur ober 2 vloaz d'an nebeutañ, abalamour da lodennañ an dispignoù bras-se etre meur a vudjed.

Yac'h eo kontoù ar gumun.

Dereat-tre eo live an dle hag o

vont war zigreskiñ emañ ; gant se

zo gallet lemel 508 000 € diwar

ar budjed « mont en-dro » da

lakaat war ar budjed « postañ

arc'hant ».

**Digor eo ma burev deoc'h ha gallout a ran resev ac'hanoc'h evit kaozeal eus kement tra a fell deoc'h anaout gwelloc'h**

**a-fet mont en-dro ar gumun ; heñvel eo evit ar pezh a sell ouzh an eilmaered hag ar goñsailherien all.**

**Un dra diwezhañ : krog omp**

**gant an adreizh tiriadel :**

**bodañ ar C'humuniezhoù-kumunioù.**

**E-kerzh miz Gouere e vo**

**degemeret al lezenn-se, war a**

**seblant, n'eo ket gwall sklaer**

**an traoù c'hoazh avat...**

**Emaomp o labourat war se**

**asambles gant dilennidi ar**

**gumuniezhañ ha kaset e vo keloù**

**deoc'h.**

**Hetiñ a ran deoc'h, a-greiz**

**kalon, tremen un hañvezh kaer**

**ha kemer plijadur gant an holl**

**abadennoù dudi a vo kinniget**

**deoc'h en ho kumun.**





Bonjour à toutes et à tous,

**Ce numéro du Bulletin Municipal de Juin me donne l'occasion de présenter le budget de manière synthétique, pour que chacun d'entre vous ait l'occasion d'étudier les choix faits par le Conseil Municipal.**

**L'élaboration de ce budget, voté fin mars, est la somme du travail de toute la municipalité : du service administratif, des agents qui font remonter les besoins du terrain, des élus qui sont au travail : en un an, il y a eu 22 commissions, 10 conseils municipaux et des réunions de formation ou d'information, par ex :**

**sur les finances de la commune, ou sur la réforme territoriale. Il a fallu équilibrer les besoins recensés et les financements espérés. Le Conseil Municipal a veillé à ne pas dépasser les limites financières de votre commune, tout en préservant un bon niveau d'investissement et un fonctionnement de qualité, je l'espère.**

**L'élaboration du budget est l'acte fondamental de la vie communale :**

- **il autorise la commune à percevoir les recettes et à engager les dépenses**
- **il est l'outil de contrôle de la gestion de la commune**
- **il est public, une fois voté et accessible à tous. C'est dans la salle du Conseil où je vous invite, que vous serez au plus près de la marche de votre Commune.**

Le budget général comprend deux volets :

**- le fonctionnement : 3 028 610 €**

Ce budget permet de payer, de manière générale, l'eau, le fuel et l'électricité 166 000 € ; les denrées pour la cantine, tout l'entretien courant des bâtiments, voirie et espaces verts ; les besoins des écoles, de la bibliothèque, le renouvellement du matériel informatique 8 000 € ; les subventions aux associations 47 000 € indispensables à leur développement ; le remboursement des intérêts de la dette 58 000 € et

aussi les salaires des agents ; bref cet inventaire est la vie même de votre commune.

Les recettes en sont : les impôts « ménage » (taxe d'habitation, taxes foncières) les dotations d'état et les subventions diverses ; les redevances de la garderie et de la cantine et les loyers des immeubles de la ville 75 000 €.

**- l'Investissement : 1 353 220 €**

En France, environ 75% des investissements publics sont réalisés par les communes. Callac a inscrit en investissement - en priorité, le remboursement du capital de la dette 166 300 € - puis, le programme voirie urbaine et rurale 125 000 € ; la rénovation de l'ancien collège, mise aux normes nécessaires pour conserver le dojo : 67 000 € HT ; et le projet du foirail 543 000 € HT pour lequel la commune récupérera 223 000 € de subventions.

Les travaux seront étalés sur 2 ans minimum pour lisser ce gros investissement.

Les finances de la commune sont saines. Le niveau d'endettement est extrêmement raisonnable et en baisse ; ce qui a permis de virer 508 000 € du fonctionnement en investissement.

**Mon bureau vous est ouvert et je peux vous recevoir pour discuter de tout ce qui vous intéresse dans la marche de la commune ; les adjoints et vos élus sont également disponibles.**

**Un dernier point, nous sommes engagés dans la réforme territoriale : la fusion des Communautés de Communes. Cette loi sera votée en juillet semble-t-il, mais aujourd'hui reste un peu floue...**

**Avec les élus communautaires, nous y travaillons et vous tiendrons au courant.**

**Je vous souhaite, très sincèrement, de passer un bel été et de profiter de toutes les manifestations que votre territoire offrira.**

## Un nouveau panneau sur le lavoir de la Fontaine ?



Cette interdiction n'est pas faite pour vous empoisonner la vie, mais pour que les eaux de lavage des voitures n'empoisonnent pas l'étang de la Verte Vallée.

En effet, les eaux de lavage vont directement dans le réseau d'eaux pluviales et non dans le collecteur d'égouts.

Ci-dessous un extrait du règlement sanitaire départemental. Art. 90 (Section 3) : Mesures de salubrité générales.

Il est interdit de déverser (...dans l'eau)... toutes matières usées, résidus, substances solides ou liquides ... susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité...

**Pour les voies et plans d'eau (...) cette interdiction vise notamment :**

- a) le lavage des véhicules automobiles et de tous engins à moteur
- b) la vidange des huiles de moteur
- c) la vidange et le nettoyage des équipements sanitaires des caravanes
- d) le rinçage de citernes ayant contenu des produits polluants ou toxiques.

**Pour les lavandières, car elles existent, il est souhaitable d'utiliser du savon et non des lessives chimiques.**



## VIGILANCE :

La Gendarmerie nous informe d'une recrudescence des vols par ruse, commis au préjudice des personnes âgées.

Nous attirons votre attention sur ce type de délinquance, ayant pour victimes principales les personnes les plus vulnérables.

Le mode opératoire constaté, en différents lieux du département permet d'établir que des malfaiteurs se présentent auprès des victimes, à leur domicile, sous prétexte :

- de vente de calendriers, de roses ou de cartes postales
- de vérification de la VMC
- de nettoyage de la toiture
- de faux policiers.

Les auteurs parviennent, en insistant, à pénétrer dans le domicile et à dérober des sommes d'argent et/ou des bijoux.

S'agissant d'un phénomène de délinquance itinérante, celle-ci est susceptible d'être commise sur l'ensemble du département.

Avant d'autoriser toute personne, à pénétrer dans son domicile, il est recommandé d'être vigilant, même en présence de mineurs.

Ne pas hésiter à informer immédiatement les forces de police ou de gendarmerie nationales, en cas de présence suspecte, en composant le 17.



A l'occasion du renouvellement des compteurs d'eau, **Veolia Eau** informe l'ensemble des abonnés du Syndicat d'eau de l'Argoat que tout usager est **informé au préalable, par courrier**, du renouvellement de son compteur.

A réception de ce courrier, en cas d'inaccessibilité aux installations ou si vous souhaitez être présent, notre service clientèle est à disposition au 09.69.32.35.29, pour convenir du jour et du créneau horaire souhaités.

Cette intervention, gratuite, est uniquement réalisée par nos techniciens.

## Le Frelon Asiatique devient un FLÉAU.



Le frelon asiatique est arrivé accidentellement en France au début des années 2000. C'est un véritable fléau pour nos apiculteurs puisque cet hyménoptère se nourrit de nos abeilles domestiques et décime les ruches.



A la fin de l'hiver, les reines fécondées sortent de leurs cachettes abritées, souvent enterrées, pour fonder de nouvelles colonies.



Si vous apercevez un nid de frelons asiatiques, qui ressemble à un gros ballon pouvant atteindre 80 cm de diamètre, contactez la mairie.

Les services techniques de la ville de Callac vont installer quelques pièges artisanaux comme le préconise l'AAAFA (Association Action Anti Frelon Asiatique). Des apiculteurs multiplient les interventions pour inciter au piégeage de l'indésirable. D'autres experts sont plutôt sceptiques concernant cette méthode qui fait malheureusement d'autres victimes.



### Sommaire

- Editorial p. 2 - 3
- Réglementation p.4
- Le frelon asiatique p.5
- Sommaire p.5
- Urbanisme - Règles p. 6 - 7
- Temps d'activités périscolaires - TAP p. 8
- Travaux réalisés p. 9
- Fleurissement - Palmarès p. 10
- Bretagne, terre de bécasse p.11
- Vie associative p. 12-13-14-15-16-17-18
- Initiative Callacoise p.18
- Les reconnaissez-vous ? p.19
- Passion Callacoise p.20-21
- Démarches administratives guide pratique p. 22-23
- Trions!!!!!!
- Minorité p.24
- Droit de réponse Majorité p.25
- Le 1<sup>er</sup> semestre en images p.26
- Contacts utiles p.27
- Les avez-vous reconnus ? p. 27
- Été 2015 on vous propose p. 28



# Commission d'urbanisme

Nous constatons régulièrement que des travaux sont entrepris chez les particuliers sans demande d'autorisation de travaux.

**La Commune de Callac, étant dotée d'une carte communale, souhaite faire un rappel des règles d'urbanisme qui s'y appliquent :**

Exemple : Je souhaite barder mon pignon.

### Que dit la loi ?

Elle impose de déposer une Déclaration Préalable en Mairie, dès que l'aspect extérieur est modifié. Cette Déclaration Préalable sera instruite par la D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) avec l'avis de la Commune.

**Avant tout projet, vérifiez en Mairie que votre terrain est en zone constructible.**

Si le terrain se situe en zone non constructible, certains travaux sont autorisés, dans certaines limites.

Pour cela s'adresser en Mairie



*We note regularly that some works are undergone by individuals without asking for a work permit.*

*The commune of Callac has a « carte communale » and consequently would like to remind everyone of the town planning regulations applying to Callac :*

Example : *I wish to cover a gable with slates.*

*What does the law say?*

*It makes it compulsory to make a preliminary declaration of work at the Mairie when the external aspect is modified. The Preliminary Declaration (Déclaration Préalable) will be instructed by the D.D.T.M. (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) along with the Maire's opinion.*

***Before starting on any project, check at the Mairie that your land is in a zone suitable for building.***

*If your land is situated in a zone unsuitable for building, some works are permitted within certain limits.*

*Please contact the Mairie.*



### Précisions :

**Mobil-home** : stationnement interdit sur un terrain privé autre qu'un terrain de camping.

**Caravane** : stationnement autorisé pour une durée de 3 mois sans formalité.

**Architecte** : le recours à un architecte est obligatoire dans le cas d'un Permis de Construire si le projet de travaux conduit la surface totale de plancher à dépasser 170 m<sup>2</sup>. Ne sont donc pas intégrés les débords et surplombs (balcons, auvents), les places de stationnement...

### Ce que je risque en cas d'absence d'autorisation ?

**Cas extrême** : La démolition des constructions  
Soucis avec le voisinage.

**Les services de la Mairie restent disponibles pour tout renseignement complémentaire.**

### Precisions :

*Mobile home : no parking on a private ground, apart from camping-sites.*

*Caravan : parking is permitted for 3 months with no formalities.*

*Architect : the use of an architect is compulsory when a Building Permit is needed and if the project leads to a total added ground surface superior to 170 m<sup>2</sup>.*

*Overhangs (balconies, canopies), parking spaces are not included, ...*

*What do I risk if I have not asked for permission ?*

*Extreme case : Demolition of the buildings,  
Bad neighbourhood relationships.*

*If in need of further information, please contact the Mairie's services*

### Nuisances

Les travaux dans les propriétés privées sont autorisés, les jours ouvrables de 8 h 30 à 19 h 30,

Les samedis de 9 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Nous vous rappelons également que les feux dans les propriétés privées sont interdits toute l'année.



# Les règles d'urbanisme applicables

	Pas de formalité - <i>No formalities</i>	Déclaration préalable <i>Preliminary Declaration</i>	Permis de construire <i>Building Permission</i>
Maison individuelle <i>Single family home</i>			X
Extension - <i>House extension</i>	< 5m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 20 m <sup>2</sup>	≥ 20 m <sup>2</sup>
Veranda - <i>Veranda</i>	< 5m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 20 m <sup>2</sup>	≥ 20 m <sup>2</sup>
Garage - <i>Garage</i>	< 5m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 20 m <sup>2</sup>	≥ 20 m <sup>2</sup>
Carport - <i>Carport</i>	< 5m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 20 m <sup>2</sup>	≥ 20 m <sup>2</sup>
Terrasse - <i>Terrace</i>	X		
Fenêtre de toit Chien-assis <i>Dormer</i>		Si rehausse de la charpente <i>If the framework needs raising</i>	Si rehausse du mur <i>If the wall needs raising</i>
Antenne parabolique - <i>Satellite dish</i> Pompe à chaleur - <i>Heat pump</i> Climatiseur - <i>Air conditioner</i>		X	
Ravalement de façade <i>Facade renovating</i>	Couleur identique <i>Same colour</i>	Couleur différente <i>Different colour</i>	
Aménagement intérieur sans création de surface <i>Interior design with no surface creation</i>	X		
Aménagement intérieur avec création de surface <i>Interior design with surface creation</i>	< 5m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 20 m <sup>2</sup>	≥ 20 m <sup>2</sup>
Aménagement de combles <i>Attic space conversion</i>	Aucune modification extérieure <i>No exterior modification</i>	Si modification extérieure (toiture, fenêtre de toit,...) <i>If there is some exterior modification (roof, roof window,...)</i>	
Piscine gonflable <i>Inflatable pool</i>	S < 10 m <sup>2</sup>	S ≥ 10 m <sup>2</sup> Installation > 3 mois <i>Installation &gt; 3 months</i>	
Piscine non couverte <i>Open air swimming-pool</i>	S < 10 m <sup>2</sup>	10 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 100 m <sup>2</sup>	≥ 100 m <sup>2</sup>
Piscine avec couverture fixe ou mobile <i>Swimming-pool either with a fixed or mobile roof</i>	S < 10 m <sup>2</sup> <u>et abri - and shelter</u> < 1,80 m	10 m <sup>2</sup> ≤ S ≤ 100 m <sup>2</sup> <u>et abri - and shelter</u> ≤ 1,80 m	S > 20 m <sup>2</sup> <u>et abri - and shelter</u> > 1,80 m
Serre - <i>Greenhouse</i> Châssis - <i>Frame</i>	H ≤ 1,80 m	1,80 m < H ≤ 4 m <u>et S - and S</u> ≤ 2 000 m <sup>2</sup>	H > 4 m <u>ou S - or S</u> > 2 000 m <sup>2</sup>
Mur - <i>Wall</i> Clôture - <i>Fence</i>	H < 2 m	H ≥ 2 m	
Eolienne - <i>Wind turbine</i>	Hauteur de mât - <i>Height of the mast</i> < 12 m		Hauteur de mât - <i>Height of the mast</i> ≥ 12 m
Panneaux solaires - <i>Solar panels</i>	Au sol et H <i>On the ground and H</i> < 12 m	Sur un bâtiment existant ou au sol et H ≥ 12 m - <i>On an existing building -or on the ground and H ≥ 12 m</i>	





Vie Scolaire

## Temps d'Activités Périscolaires (les TAP).

Après la mise en application des nouveaux rythmes scolaires à l'école, soit le passage à quatre jours et demi pour la rentrée 2014, la rentrée 2015 sera quant à elle marquée par l'application des Temps d'Activités Périscolaires (les TAP).



### Cinq cycles sont prévus, espacés par les vacances scolaires.

Cycle n°1 - de septembre à octobre :

**THEATRE**

Cycle n°2 - de novembre à décembre :

**ACTIVITE MUSICALE**

Cycle n°3 - de janvier à février :

**VIDEO « STOP MOTION »**

Cycle n°4 - de mars à avril ;

**CIRQUE**

Cycle n°5 - de mai à juin :

**MULTISPORTS**

En effet, dès septembre 2015, une heure de T.A.P. de 15h30 à 16h30, sera proposée par classe et par semaine, par roulement sur les quatre classes.

**L'activité par cycle sera identique pour les quatre classes.**

A noter que les T.A.P. ne sont pas obligatoires.

Les trois classes qui n'auront pas de T.A.P. finiront à 15h50.

**La garderie sera gratuite jusqu'à 16h30 et payante ensuite.**

La première heure de TAP sera considérée comme une heure de découverte et n'engagera pas les enfants. Par contre, dès la deuxième heure, les enfants seront tenus de finir le cycle. Les animateurs seront soit des intervenants de la Communauté de communes, soit des intervenants associatifs, soit des auto-entrepreneurs.

Durant l'heure de T.A.P., ils seront également épaulés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM).

Un règlement intérieur sera mis en place. Il s'avère indispensable pour canaliser certains enfants perturbateurs.

Ce programme a été discuté et mis en place suite à cinq réunions du Comité de Pilotage (COFIL), constitué de représentants du corps enseignant, des ATSEM, des parents d'élèves et des élus et du coordinateur de Callac Argoat Communauté de Communes.

Ce furent des échanges intéressants et productifs.

MERCI A TOUS.

Les sanitaires de la maternelle ont été refaits à neuf, du sol au plafond, par les agents communaux. Désormais, on compte six toilettes enfants dont deux fermées par une porte battante. Ce qui permet plus d'intimité pour certains.

On y trouve aussi trois urinoirs, un coin douche en cas de problèmes pour les élèves, un WC adulte fermé et des lave-mains. Le carrelage est jaune, gris et blanc pour les murs et gris beige pour le sol.

Nos employés municipaux ont conçu à l'extérieur, une buanderie et un abri en bois pour les trottinettes, les vélos (dont 7 neufs).

Un coup de chapeau pour leurs compétences multiples : plomberie, électricité, carrelage, peinture, pose de plaques de plâtre, menuiserie, isolation, aménagement et installation.





Travaux réalisés

# Les agents au travail

## Camping municipal



Mise aux normes de l'accessibilité de l'entrée et de l'accueil du camping.  
Rénovation totale du bureau d'accueil et des sanitaires.  
Reprises des peintures.  
Nettoyage du mini-golf.  
Le réseau pluvial du bâtiment a été entièrement refait.



Redécouverte de notre patrimoine.



Pont Gallo-Romain



## Ecole maternelle



## La journée à Dinard



Toutes celles et ceux qui entretiennent le fleurissement de leur environnement participent à l'embellissement de notre ville et de sa campagne.

Cette année les participants au concours 2014 ont partagé avec les membres de la Commission d'urbanisme une expédition à Dinard avec halte au Cap Fréhel, au fort Lalatte et visite du jardin municipal de Dinard.

Le temps fut splendide malgré le vent et les sites choisis impressionnants ; l'ambiance détendue et joyeuse.

Certains habitués nous ont vraiment manqué : nous les saluons ici.

En 2015, les critères de participation au concours d'embellissement des villes et des villages ont été revus, en accord avec le Pays Touristique : les jardins, cours, balcons ou façades doivent être visibles de la rue ou ...ouverts au public ; catégorie maintenue : les potagers fleuris. Rendez-vous à l'automne pour la restitution du concours.



## Palmarès du Concours de Fleurissement et Embellissement des Villes et Villages.

### 1<sup>ère</sup> catégorie : maison avec jardin fleuri, visible de la rue, -1000 m<sup>2</sup> :

- 1<sup>ère</sup> : Christiane Le Provost - 4 rue de La Fontaine
- 2<sup>ème</sup> : Irène Coulouarn - Botmel
- 3<sup>ème</sup> : Roselyne et Michel Riou - Croix Jobic

### 2<sup>ème</sup> catégorie : parc et grand jardin privé, visible de la rue ou ouvert au public, >1000m<sup>2</sup> :

- 1<sup>ers</sup> ex aequo : Danielle Guénégo - Pen Run et Patrick Morcet - 41, Kermabilias
- 2<sup>ème</sup> : Marie Claire Le Quéré - rue Noalédik

### 3<sup>ème</sup> catégorie : façade, balcon, cour, terrasse, mur... :

- 1<sup>er</sup> : Pierre Le Guen - 4, rue Lavanant
- 2<sup>ème</sup> : Ferdinand Savidan - 4, rue Guy Ropartz
- 3<sup>ème</sup> : Anne Conan - 5, rue Charles Le Goffic

### 4<sup>ème</sup> catégorie : hôpitaux, foyers, établissements publics :

EHPAD de Callac, un parc en reconstruction très prometteur

**Coup de cœur :** Le jardin de Mme Angela Walters, étonnant, ouvert si vous le demandez. 6, rue Guy Ropartz.

Cette journée est toujours chaleureuse, remplie d'échanges avec les jardiniers. Le jury et les élus (qui ne votent pas), sont heureux de ce joli moment et vous remercient d'embellir notre ville.





Exposition

## Bretagne, terre de bécasse

Exposition temporaire, Maison de l'épagneul breton



### Une exposition documentaire et artistique

La Maison de l'épagneul, qui a ouvert ses portes pour la première fois en juillet 2007, se devait de rendre hommage à la bécasse ; cet oiseau magnifique, difficile à apercevoir, forme en effet un duo de choix avec notre épagneul, particulièrement apte à le débusquer !

L'exposition, réalisée avec le concours du Club National des Bécassiers, rassemble quelques panneaux explicatifs et des œuvres d'artistes animaliers bretons, parmi les plus réputés : des photographies de Jacky Bernard et d'André Le Gall, des terres cuites, peintures, dessins, lithographies ou aquarelles de Christiane Bourdon, Christian Daché, Aline Michel-Rouxel, Henri Raymond, Pierre Roussia... Œuvres qui répondent admirablement aux sculptures d'épagneul breton de Richard Fath, exposées de façon permanente.

#### A la fois célèbre et mal connue

Après avoir niché au nord ou à l'est de l'Europe, la bécasse des bois prend ses quartiers d'hiver dans nos régions où, comme son nom l'indique, c'est en forêt qu'elle préfère se mettre à l'abri de nos regards.

Son plumage, qui associe les bruns, les noirs et les argentés selon des arrangements qui diffèrent d'un individu à l'autre, lui a valu le surnom de « mordorée ». C'est sur son aile qu'on trouve une plume bien connue des artistes, appelée « plume du peintre » : petite et pointue, souple et rigide à la fois, elle était l'outil incontournable des enlumineurs au Moyen Age et reste, encore aujourd'hui, très recherchée pour ses qualités uniques.

Précisons encore que la bécasse des bois, dont la chasse est aussi réglementée que sa chair est savoureuse, est à distinguer de la bécassine, plus petite et accoutumée aux marais, et du bécasseau qui, comme son nom ne l'indique pas, ne fait pas du tout partie de la même famille.

#### Une date à retenir

Quelques ouvrages sur la bécasse sont à consulter sur place, ainsi que les 2 volumes du « Livre d'or de la chasse en Bretagne », récemment publiés par le Dr Jacques Bourdon. Il consacre, notamment, de nombreuses pages à la bécasse, mais aussi à l'histoire de l'épagneul à Callac et vient d'obtenir le prix « Connaissance de la Chasse ».

Son auteur viendra le dédicacer sur place le samedi 29 août dans l'après-midi (ouvrage en vente à la Maison de la Presse). Ce sera l'occasion, pour les amateurs ou les curieux, de se rencontrer et d'échanger.



#### Pratique

Jusqu'au 15 septembre, la Maison de l'épagneul est ouverte de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30 (fermé le jeudi).

4€ plein tarif, 2€ tarif réduit (chômeurs, scolaires, étudiants),  
gratuit moins de 12 ans

**Renseignements : 02.96.45.57.89**  
**(ou à la bibliothèque : 02.96.45.59.28)**



Vie  
Associative

# MERCI pour cette belle journée sous le Soleil

Tous ensemble  
contre la maladie

PLB  
encore une victoire  
contre la maladie

Cyclos, Marcheurs,  
Bénévoles...  
tout le monde y était



## USC

### Formidable fin de saison à l'US CALLACOISE.

L'équipe fanion finit deuxième du classement et accède à la division supérieure en tant que meilleure deuxième du département.



Les jeunes U15 avant leur finale

Les jeunes U15 terminent leur saison invaincus. Premiers de leur championnat et finalistes de la coupe Yves Séradin. Coupe qui leur échappera à la loterie des penalties après un match héroïque face à Ploumagoar.

Les autres équipes ne sont pas en reste.

Les U13 font des exploits dans les différents tournois de la région, tout comme les U18 et les U11.

**Un club dynamique et ambitieux. Amis footeux, rejoignez-nous.**

**Contact : Karine Le Merrer : 06.72.66.46.72**

**ou Jean-Pierre Trémel : 06.73.82.34.11**



L'équipe A

## Callac Culture

Ayant achevé sa 1<sup>ère</sup> décennie avec un bilan très positif pour le nombre de manifestations organisées et l'appréciation du public, Callac Culture a entamé un nouveau défi.



Pour les amateurs de statistiques nous sommes passés, du mois d'août 2005 à aujourd'hui, des 4 animations de la Semaine Culturelle aux 15 événements majeurs étalés sur toute l'année. Ils sont adressés à un public de tous âges à partir de 3 ans et jusqu'aux résidents de l'EHPAD. Nous pouvons être fiers d'avoir participé à dynamiser la vie culturelle de Callac et du Centre Bretagne, et d'avoir favorisé la rencontre entre le public et les différents acteurs de la culture :

auteurs, réalisateurs, conteurs, chanteurs, musiciens, écrivains, peintres, sculpteurs... Chaque année des nouveautés sont présentées : le spectacle pour les enfants, en collaboration avec le Centre de Loisirs de Callac Argoat Communauté de Communes, le concours d'écriture pour les élèves du CE1 à la 5<sup>ème</sup> et le programme Musique à l'école pour expliquer, faire écouter et faire essayer aux élèves de l'école primaire de Callac les instruments musicaux.

Naturellement les points forts de Callac Culture restent la Semaine Culturelle du mois d'août (programme ci-dessous), le Concert de la Saint Valentin et le Concert de l'Avent.



Callac Culture  
5bis rue des Martyrs de la Résistance  
- 22160 CALLAC -  
Tel 02 96 45 58 84  
e-mail callac.culture@orange.fr  
www.callac-culture.fr

### 11<sup>ème</sup> Semaine Culturelle de Callac du 14 au 22 août 2015

du lundi 17 au vendredi 21 - Exposition « Plijadur o livañ - Plaisir de Peindre »

-Vendredi 14 - Vernissage de l'Exposition

Lundi 17 - Ciné-concert «breton» *L'Empreinte Vagabonde*

accompagné en musique par deux musiciens bretons

Mercredi 19 - 9<sup>ème</sup> Concert Lyrique - *Mozart et Comédies musicales américaines*

Judi 20 - 5<sup>ème</sup> Journée découverte du Canton guidée et commentée par J-P Rolland

« L'Eglise et les sept fontaines de Bulat Pestivien, le Chêne de Tronjoly ».

Samedi 22 - 11<sup>ème</sup> Salon du Livre & de l'Art

remise des prix du « 3<sup>ème</sup> concours d'écriture ».



Vie  
Associative

## Kallag Rando

Du 11 au 13 mai, un groupe de marcheurs de Kallag Rando a séjourné au centre de vacances de Beg Porz à Moëlan sur Mer.

De la Laïta au Belon les randonneurs ont apprécié sous un soleil printanier, les sentiers côtiers menant au Pouldu, au port de Doëlan et à Kerfany-les-pins.

Chaque demi-journée, 2 circuits d'environ 6 et 10 km sont préparés et guidés par Maryvonne Melscoët et Christiane Boquillod, étaient proposés aux marcheurs. La balade s'est terminée à Pont-Aven par la «boucle des chaos de l'Aven».

Les beaux paysages et les bonnes prestations de l'hébergement ont ravi tous les participants.



Pour tous renseignements et contact :

M. LUJAN

Tél. : 02.96.45.91.63.

## Le Comité des Commerçants et Artisans de Callac

Le Comité des Commerçants et artisans de Callac, fort de ses 50 adhérents, présente depuis de nombreuses années des animations commerciales, avec des dotations (Voitures et lots en bons d'achat) dignes de grandes villes et enviées par beaucoup :

- la **Quinzaine de Printemps** (Dernière quinzaine d'Avril) avec en complément des animations (portes ouvertes, Foire aux Vins, démonstrations culinaires, tombolas diverses) chez plusieurs commerçants callacois.

- la **Quinzaine d'hiver** (Fin novembre – début décembre) La fin de l'année 2014 aura vu également une opération Champagne et un Concours de Sapins ouvert à toutes les associations callacoises, les 500 € du 1<sup>er</sup> prix ont été attribués à l' Union Sportive de Callac - 300 € à L'Hermine Callacoise - 200 €

au Foyer Socio-éducatif du Collège Gwer-Halou, et face à l'originalité et la créativité de tous les sapins, et à la grande motivation des participants, le bureau de l'union commerciale a décidé de récompenser les 9 associations restantes avec un prix de 50 € chacune.

Pour ce début d'année 2015, la Quinzaine de Printemps proposait + de 25 000 € de lots dont une Opel Corsa, gagnée par Rozenn Le Guyader de Callac.

Le 7 Juin, quelques commerçants et artisans de Callac se sont réunis pour offrir plus de 150 baptêmes de l'air en hélicoptère à des clients chanceux.

De 10h à 18h30, c'est la société Helibreizh de Vannes qui était aux commandes pour la plus grande joie des gagnants.

Sur site, la buvette, les casse-croute et les frites étaient proposés par l'Amicale Laïque de Callac.

Le Comité des Commerçants et Artisans de Callac, créé en 1962 est une petite équipe de bénévoles motivés qui se mobilise toute l'année afin de dynamiser le commerce et l'artisanat de Callac avec le soutien actif de la municipalité.



**Comité des Commerçants et Artisans de Callac**  
65, rue de la gare  
tél. : 02.96.45.57.19

## L'association des Donneurs de Sang Callacois

La France a besoin de 10 000 poches de sang par jour.  
C'est dire l'importance de ce geste.

Pour donner son sang il faut avoir entre 18 et 70 ans, être en bonne santé, et peser au moins 50 kg.

3 fois par an l'EFS de St Brieuc (Etablissement Français du Sang) se déplace à la salle des fêtes pour la collecte. Les bénévoles de l'association se relayent pour l'accueil des donneurs.

### Le don se décompose en 4 étapes :

- l'accueil (une secrétaire enregistre votre dossier et vous invite à remplir un questionnaire).
- l'entretien pré-don (le questionnaire rempli est étudié avec un médecin lors d'un entretien confidentiel).
- le prélèvement (une infirmière pique le donneur sans plus de douleur qu'une banale prise de sang).
- la collation (essentielle à une bonne récupération post-don, elle permet de se restaurer et de s'hydrater, c'est aussi un moment de convivialité).



**Le prochain don aura lieu  
le 29 octobre 2015 de 15 à 19 h.  
Venez nombreux**

**Contact :**  
**Ernest Le Vern : 07.87.02.64.88**  
**Jean-Pierre Trémel :**  
**06.73.82.34.11**

## Cyclos Callacois de l'Amicale Laïque

### Les 40 ans du groupe cyclo

Vendredi 1er mai, 80 cyclos de l'amicale laïque, licenciés actuels ou plus anciens, ont célébré le 40<sup>ème</sup> anniversaire du club, créé en 1975 par quelques passionnés.

Après une balade à vélo sur les routes du canton, chacun a pu évoquer ses souvenirs grâce à l'exposition de très nombreuses photos retraçant les 40 années d'existence du club, préparée par Joël Caradec et son équipe.

Après avoir fait observer une minute de silence à la mémoire d'Alexis Perrot, Lucien Le Provost et Jean-Yves Milbeau, anciens cyclos callacois disparus, Joël Caradec a également rendu hommage aux anciens présidents du club ( François Auffret, François Le Vezu et Didier Couzelin), ainsi qu'à deux chevilles ouvrières : Jean-Luc Perrot, trésorier, et Bernard Sevenou, secrétaire.

Ont également été mis à l'honneur, les «membres historiques du club», licenciés de la première heure : Christian Le Goff, Ange Amis, Martial Guyader, Pierre-Yves Journay, Léon Doucen, Joël Coatantiec, Alain Le Mat.



**Des sorties sont organisées tous les dimanches matin.**

**Rendez-vous au local du plan d'eau.**

**Départ à partir de 8h en été, 9h en hiver.**

**Renseignements et contact :**

**Bernard Sevenou au 02.96.45.57.91**



Vie  
Associative

## Le Secours Populaire



Créé en 1945, au plan national, le Secours Populaire Français « association reconnue d'utilité publique » est présent dans notre département depuis le début de son existence. Au fil des années il a développé son implantation sur le territoire par la création « d'antennes » du comité départemental qui, pour certaines d'entre elles, deviendront des « comités locaux » faisant partie de l'association départementale. C'est le cas depuis 1993, dans notre secteur qui couvre les communes du canton de Callac et les deux communes de la Chapelle-Neuve et de Plougonver.

Les bénévoles qui l'animent, ici comme ailleurs, agissent pour soulager des enfants, des familles, des personnes seules victimes de difficultés de la vie. En conduisant notre action au plan local, nous l'inscrivons aussi, dans le cadre de la solidarité en faveur des personnes en détresse à travers le monde, comme cela a été le cas récemment avec la terrible catastrophe du Népal.

C'est dans cet esprit de solidarité humaine, que notre comité local poursuit et développe ses initiatives pour

assurer le financement de ses interventions.

En renouvelant notre appel à la solidarité, nous tenons à remercier les communes qui, dans le cadre de leur action sociale, nous apportent une aide ; à remercier aussi nos généreux donateurs et les participants à nos initiatives (braderies, concours de boules, de cartes).

Les bénévoles que nous sommes, se retrouvent fréquemment dans les locaux du comité pour gérer l'association en prévoyant les livraisons venant du comité départemental, en effectuant les achats complémentaires de produits alimentaires, en préparant les distributions, en triant et en rangeant les vêtements que les gens déposent dans nos « containers ».

**La permanence pour distribuer les aides est ouverte tous les quinze jours, le mercredi après-midi. Les dates et heures d'ouverture et de fermeture sont précisées dans la presse.**

**A signaler qu'en cas d'urgence, dans l'intervalle des permanences, des membres de l'équipe des bénévoles sont mobilisables pour mettre en place la solidarité.**

## Association des Retraités Callacois ARC

Association de 170 adhérents qui se réunissent tous les mercredis après-midi au foyer de Kerbuannec pour diverses activités, les cartes (belote, tarot, rami), triominos, boules (bretonne et pétanque).

Le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois nous organisons un concours de belote ouvert à tous.

Autres animations :

Janvier : Galette des rois.

Mars : repas de Printemps avec après-midi dansante.

Juin : La St Jean (apéritif et toasts) servis avant la fermeture de l'association pendant les mois d'été.

Décembre : repas de fin d'année avec après-midi dansante.

Sorties en car .

Madame Suzanne Le Du, présidente de l'ARC vous invite à venir nombreux nous rejoindre.

Nous accueillerons avec plaisir tous les jeunes retraités.

**Contact : Michelle Marty - Tél. :02.96.45.99.75**



## Olympique Escrime du Poher



Rencontre de l'Argoat 2015  
Tournoi Débutants à Callac



Les 3 Vice-champions départementaux de Loudéac  
de g à d : Gaël Lagattu 2ème épée juniors  
Jonas Olivo 2ème fleuret pupilles  
Trystan Dollo 3ème épée minimes  
Me Jérôme Garcia fleuret vétérans

Le club a démarré à Callac en Septembre 2013. Il est présidé par Me Jérôme Garcia, maître d'armes bénévole du Club (diplômé d'Etat). Son but est de développer la pratique de l'escrime auprès des enfants, adolescents et adultes dans une ambiance conviviale.

Il compte à ce jour 16 adhérents.

- cours enfants débutants  
7-13ans au fleuret
- cours ados(14 ans et +)
- Adultes Epée Loisir

Belle saison sportive 2014/15 avec 3 Vice-champions départementaux, (voir ci-contre).

Lorrie Rickett a décroché à Brest le titre de Championne régionale de Fleuret dames vétérans et une 3<sup>ème</sup> place surprise au classement dames de la Coupe de Bretagne vétérans mixte à l'épée à Lorient.

Me Garcia, Vice-champion régional fleuret vétérans et 10<sup>ème</sup> du classement général Coupe de Bretagne vétérans épée sur 46 hommes classés(9<sup>ème</sup> St

Brieuc, 10<sup>ème</sup> Carhaix).

Le Club envisage de créer la saison prochaine une Troupe d' Escrime ancienne dite de cape et d'épée ouverte aux jeunes à partir de 16 ans et adultes dans le but de monter des scénettes de cape et d'épée(mousquetaires) ou futuristes (Star Wars...) pour faire des démonstrations lors d'animations ou fêtes communales.

Ainsi, nous recherchons des personnes intéressées par ce projet et pas forcément attirées par l'escrime sportive.

### Créneaux horaires

Mardi 17h30 – 19h

Jeunes confirmés Fleuret 7/13ans

19h – 21h Ados/Adultes Epée Loisir

& Jeudi 17h30 – 19h

Débutants Fleuret 7/13ans

19h – 21h Ados/Adultes Epée Loisir

2 séances Essai gratuites

Contact : Me Jérôme Garcia

Tél : 06 62 76 69 47

[maitredarmes@akeonet.com](mailto:maitredarmes@akeonet.com)

## La Société de Chasse

J'ai le plaisir, en qualité de nouveau président de la société de chasse de Callac, de vous communiquer 2 photos illustrant l'activité de notre association au cours de la saison 2014-2015 : le prélèvement d'un sanglier mâle de plus de 100 kg abattu sur la commune de Callac en février 2015 au cours d'une chasse en battue. Cette année, le tableau comportait 5 sangliers et 27 chevreuils; avec une population de grand gibier en augmentation constante depuis plusieurs années sur notre territoire communal. Notre société de chasse s'efforce, par une gestion raisonnée, d'atténuer l'impact de ces animaux en répondant aux sollicitations des forestiers et des agriculteurs. La société de chasse répond également aux sollicitations de la Commune pour la reprise de lapins au Plan d'Eau. Les rongeurs sont capturés vivants et relâchés ensuite dans la campagne.

Afin d'assurer la relève, nous invitons les jeunes chasseurs à rejoindre notre société de chasse conviviale pour que toutes les générations soient représentées.

**Contact : Stéphane PIQUET**

17, Lot de Croix-Jobic - 22160 CALLAC

Tél. : 06.25.03.23.92.



**La prochaine AG de notre association se tiendra  
le dimanche 30 août 2015**



## Eostiñ Spered ar Yezh\*

L'association Eostiñ Spered ar Yezh\* (e-Say) vous propose des activités culturelles, linguistiques et artistiques, des sorties.

**1. Cours de breton aux adultes :** trois enseignants (Danielle, Jean et Ronan) transmettent la langue le soir, à partir de 19h en général, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; chacun peut trouver sa place dans un petit groupe en fonction de son niveau.

Lieu : salle des Fêtes salle n°3.  
Prix : 80 €, l'année.

**2. Konto Brezhoneg :** une fois par mois le 2<sup>ème</sup> mardi après-midi, nous réunissons les bretonnants de naissance dans un esprit convivial pour échanger et mettre en valeur le breton parlé de Callac et des communes alentours ; lors de ces rencontres on évoque

les souvenirs, on cherche les bons mots... avec humour : ha c'hoerzhed `vez alies ! (et on rit souvent). Degemer mad d'an oll !

Lieu : salle Kerbuannec. Prix : 10€, l'année.

**3. Histoire de la Bretagne :** à l'occasion de la Fête de la Bretagne et de la saint Yves, nous avons fait salle comble au cinéma de Callac le 19 mai, en organisant une conférence-concert sur l'histoire générale de la Bretagne de -700 000 à nos jours, avec J.-J. Monnier et O. Caillebot. L'expérience mérite d'être poursuivie en approfondissant certaines périodes historiques.

**4. Le Cornique (Kernewek)** est la langue sœur du breton, parlée en Grande-Bretagne, en Cornouailles britanniques. Les personnes connaissant le breton peuvent aborder le cornique avec une facilité étonnante. Les cours ont lieu certains samedis. Préparation aux examens oraux et écrits de juin. Deux méthodes bilingues d'apprentissage (cornique-breton) sont disponibles.

Lieu : salle des Fêtes, salle n°3. Prix : gratuit.

**5. Atelier de Peinture** à la salle du Plan d'eau, les jeudis de 13h30 à 16h30. Un groupe d'une dizaine d'artistes amateurs s'y retrouvent et exposent sous le nom de Plijadur o livañ – Plaisir de peindre Exposition à Callac à partir du 14 août.

Lieu : salle du Plan d'eau. Prix : 10 €, l'année.

**6. Activités diverses :** la St. Patrick, le 17 mars, avec la présentation d'un film irlandais avec la Belle Equipe ; visite d'une ferme bio en breton à Carnoët ; visite bilingue de la Vallée des Saints : dimanche 12 juillet, RDV à 15h près de la chapelle St. Gildas, suivi d'un concert celtique gratuit avec Sarah et Mikael Coënt ; sortie champignons (bonedoù-touseged) d'automne, le dimanche 18 octobre...

Contact : Association Eostiñ Spered ar Yezh à Callac :  
02 96 45 94 38 – [ronantremel@wanadoo.fr](mailto:ronantremel@wanadoo.fr) ;

site à consulter : [brezhonegdei.com](http://brezhonegdei.com)

\* Eostiñ : moissonner, collecter ; Spered ar yezh : l'esprit de la langue.



## Une grainothèque au Bar Bazar chez Paulo.

Depuis le 13 juin, une grainothèque a vu le jour au Bar Bazar chez Paulo au 4, rue des Martyrs. Il s'agit d'un lieu d'échange gratuit de graines pour les jardiniers.

### **Le principe :**

Vous pouvez prendre librement et gratuitement des graines ou en déposer. Le système ne peut être viable que s'il y a autant de dépôts que de retraits. Le dépôt ou le retrait peut-être fait à des périodes différentes.

(par exemple : je prends des graines de tomate en mars et en juillet je dépose des graines de salade) : attention la grainothèque ne prend pas de graines d'hybrides

Contact : tél - 02.96.45.50.61



# Les reconnaissez-vous ?

**Photo A : USC 1970**



**Vous trouverez les réponses en fin de bulletin.**

**Photo B : Classe CE1-CE2 Année scolaire 1965-1966**





Passion  
Callacoise

## Patricia et ses vaches Armoricaïnes.

Ros fao, c'est le nom du lieu-dit où vivent Patricia et Didier LAGATTU. Il s'agit d'une petite ferme sur la route de la Chapelle Neuve qui appartenait aux parents de Didier et que le couple a acquis il y a une petite vingtaine d'années. En 1998, Patricia a voulu profiter des 15 hectares de prés qui entourent l'ancienne exploitation, en achetant une jument.

**Tud Kallag :** Est-ce que tu peux te présenter en quelques mots ?

**Patricia :** Je suis originaire de la région de Quimperlé dans le sud Finistère où mes parents étaient exploitants agricoles.

Je suis mariée à Didier et j'ai un fils, Gaël.

J'ai obtenu un BEPA (Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles) au lycée St Yves de Gourin puis j'ai passé un BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole) au lycée de Kernilien de Plouisy.

**T. K. :** Tu as eu l'intention de t'installer ?

**Patricia :** Oui, en passant ce diplôme, c'était mon projet. Mais il ne s'est pas concrétisé. Je ne souhaitais pas faire d'élevage intensif mais plutôt rester sur la structure déjà existante.

**T. K. :** Ce fut une déception ?

**Patricia :** Oui un peu, mais je suis restée dans le milieu agricole en faisant du contrôle laitier pendant quelques années. Puis j'ai travaillé dans une grande surface callacoise et maintenant je suis à la Poste. Ceci me permet de conjuguer mon activité professionnelle et ma passion pour mes animaux, tout en ayant une sécurité financière.

**T. K. :** Quand as-tu commencé ton petit élevage ?

**Patricia :** En 1999, je trouvais que ma jument s'ennuyait un peu dans son champ et nous avons décidé d'acquérir deux génisses de chez M. Mallarge Jacky (1 armoricaïne et 1 pie noir bretonne) pour lui tenir compagnie et entretenir les terrains.

**T.K. :** Pourquoi la race armoricaïne ?

**Patricia :** M. Chevalier de Maël-Pestivien m'a fait connaître cette race menacée d'extinction, lors d'un stage que j'avais effectué chez lui.

En 1981 ne restaient plus que 47 femelles, et l'effectif est remonté à 271 vaches armoricaïnes lors de l'inventaire 2013. Comme son nom l'indique, la race est d'origine Bretonne, rustique avec un caractère docile et calme. C'est une race mixte, c'est-à-dire qu'elle peut être élevée pour le lait comme pour la viande. Et nous voulions un troupeau homogène composé d'une seule race.



**T.K. :** Et petit à petit ton troupeau a grandi ?

**Patricia :** Effectivement, je garde seulement les génisses pour le renouvellement, et augmenter l'effectif de la race. Pour les mâles, ils sont élevés sous la mère jusqu'à leur 6 ou 7 mois et partent à l'abattoir. Nous faisons de la vente directe de viande de veau à la ferme.

**T.K. :** J'ai lu dans la presse qu'il y avait une star dans ton troupeau ?

**Patricia :** Tu veux parler de CHOUBIH'N ? C'est vrai qu'elle a fait parler d'elle l'année dernière lorsqu'elle s'est rendue au salon de l'agriculture à Paris.

**T.K. :** Elle a ramené un prix ?

**Patricia :** Ce n'était pas un concours, mais une présentation des races à faible effectif. Cette année là, une vache de chaque race à faible effectif était présente au salon. Treize races font partie de cette catégorie dont quatre sont originaires du grand ouest : l'Armoricaine, la Froment du Léon, la Nantaise, la Pie noire Bretonne.

**T.K. :** Tu partages ta passion ?

**Patricia :** J'essaie d'en parler au maximum. En avril dernier, trois étudiantes en BTS ACSE (Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation) à Quessoy ont présenté un projet sur ces races en voie de disparition lors de la porte ouverte de l'établissement. Une de mes vaches et son veau sont allés sur place. Nous étions ravis de savoir que des jeunes lycéens s'intéressaient et se mobilisaient, pour faire connaître nos différentes races locales, ainsi que leur système d'exploitation.

J'ai aussi une page facebook : La Vache Armoricaine  
l'Armoricaine, deux sites internet pour plus d'information :

<http://www.vache-armoricaine.org>

[www.races-de-bretagne.fr](http://www.races-de-bretagne.fr)

**T.K. :** Et les vacances ?

**Patricia :** Je n'en prends pas beaucoup, mais cela ne me manque pas. Mes 11 armoricaines, mes 2 juments, mes chèvres, mes chiens, mes chats et ma basse-cour me donnent tant de satisfaction.

**T.K. :** Merci beaucoup Patricia pour cet accueil et bonne continuation.





## **Acte d'Etat civil établi dans les départements et territoires d'outre-mer.**

Pièces à fournir : Nom, prénom, date et lieu de naissance, joindre une enveloppe timbrée, carte

d'identité.

Où s'adresser : Ministère des Départements et territoires d'Outre-mer service Etat civil 27, rue Oudinot-75358 PARIS SP 07

### **Duplicata de livret de famille.**

Pièces à fournir : Nom, prénom, date et lieu de mariage.

Prénom, date et lieu de naissance de chaque enfant

Où s'adresser : Mairie du domicile.

### **Recensement militaire.**

Pièces à fournir : livret de famille ou extrait de naissance et carte d'identité. Justificatif de domicile. Se présenter dans le trimestre qui suit ses 16 ans.

Où s'adresser : Mairie du domicile.

### **Extrait de casier judiciaire.**

Pièces à fournir : Les demandes se font uniquement par courrier, accompagnées d'une photocopie de la carte d'identité. Joindre une enveloppe timbrée.

Où s'adresser : Casier Judiciaire National 44 317 Nantes Cedex.

### **Légalisation de signature.**

Pièces à fournir : Pièce d'identité. La signature à légaliser doit être faite devant un officier d'Etat civil.

Où s'adresser : Mairie du domicile.

### **Inscription sur les listes électorales.**

Pièces à fournir : Carte d'identité ou passeport et un justificatif de domicile récent.

Où s'adresser : Mairie du domicile.

### **Renouvellement de carte nationale d'identité (valable pour une période de 15 ans).**

Pièces à fournir : Ancienne carte d'identité, 2 photos d'identité récentes. Un justificatif de domicile (mois de 3 mois), acte de naissance si la carte est périmée depuis + 2 ans.

Déclaration de perte à la mairie, ou de vol à la gendarmerie si c'est le cas.

Première demande : fournir l'acte de naissance de la personne concernée.

Où s'adresser : Mairie du domicile.

### **Attestation d'accueil.**

Pièces à fournir : - Timbre fiscal à 30€. (à retirer dans bureaux de tabac ou à la perception.

- Une pièce d'identité pour Européens et Suisses pour les Etrangers non-Européen : titre de séjour et justificatif de domicile récent de l'hébergeant, (caractéristiques du logement).

- Justificatif des ressources des 3 derniers mois de l'hébergeant (salaires, pensions, allocations familiales etc...)

- Identité et nationalité de la personne accueillie, dates d'arrivée et de départ prévues, son lien de parenté, s'il y a lieu avec

l'hébergeant.

- Contrat d'assurance «couverture maladie internationale» souscrit par la personne accueillie ou par l'hébergeant pour le compte de celle-ci.

- Si l'attestation d'accueil est demandée pour des enfants mineurs non accompagnés, une attestation sur papier libre rédigée par le ou les détenteurs de l'autorité parentale, et précisant la durée et l'objet du séjour des enfants.

Où s'adresser : Mairie de l'hébergeant

### **Déclaration de naissance.**

Pièces à fournir : Certificat médical d'accouchement, livret de famille, carte d'identité, acte de naissance des parents, acte de reconnaissance le cas échéant (naissance hors Mariage).

Où s'adresser : Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours

### **Déclaration de reconnaissance anticipé d'enfant.**

Pièces à fournir : Pièce d'identité des parents.

Où s'adresser : Toute mairie

### **Mariage.**

Pièces à fournir : Un dossier complet doit être déposé en Mairie avant que la date du Mariage ne soit définitivement arrêtée.

Où s'adresser : Mairie du domicile ou de la résidence des futurs époux ou des Parents.

### **Déclaration de décès.**

Pièces à fournir : Certificat de décès, livret de famille, acte de naissance du défunt ou carte d'identité du défunt.

Où s'adresser : Mairie du lieu de décès

### **Copie intégrale ou extrait d'acte de naissance.**

Pièces à fournir : Nom, prénom, date de naissance, photocopie de la carte d'identité pour la copie intégrale

Où s'adresser : Mairie du lieu de naissance, joindre une enveloppe timbrée

### **Copie intégrale ou extrait d'acte de mariage**

Pièces à fournir : Nom, prénom, date du mariage, photocopie de la carte d'identité

Où s'adresser : Mairie du lieu de mariage, joindre une enveloppe timbrée

### **Copie intégrale ou acte de décès.**

Pièces à fournir : Nom, prénom, date de décès, joindre une enveloppe timbrée

Où s'adresser : Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt

### **Cimetière communal.**

Où s'adresser : Service Etat civil de la mairie – place Jean Auffret  
22160 Callac - tél : 02.96.45.81.30

### **Acte d'Etat civil établi à l'étranger.**

Pièces à fournir : Nom, prénom, date et lieu de naissance personne concernée par l'acte et la filiation, carte d'identité.

Où s'adresser : Ministère des Affaires Etrangères –Service central de l'Etat civil - 11, rue Maison Blanche 44091 Nantes Cedex 9.

## URBANISME

### Permis de construire.

Construction neuve, extension de l'existant

Création d'une surface supérieure à 20 m<sup>2</sup>

Pièces à fournir à la mairie en 5 exemplaires avec l'imprimé de demande :

- plan de situation
- plan de masse au 1/200e
- plans de la construction au 1/100e ou 1/50e
- plans des façades au 1/100e ou 1/50e
- photographies du terrain et de l'environnement
- notices paysagères dans certains cas.

Délai : entre 2 et 6 mois selon le cas (périmètre classé)

### Certificat de conformité d'une construction.

Pièces à fournir à la mairie : 3 exemplaires de la déclaration d'achèvement de travaux faisant référence au permis de construire délivré initialement.

Délai : 3 mois

### Déclaration préalable.

Création d'une surface comprise entre 5 et 20 m<sup>2</sup>

Modification d'aspect extérieur (ravalement, façades)

Vélux, fenêtres, clôture, portail.

Pièces à fournir à la mairie en 5 exemplaires avec l'imprimé de demande :

- plan de situation
  - plan de masse au 1/200e
  - plans de la construction, avant et après projet au 1/100e ou 1/50e
  - plans des façades au 1/100e ou 1/50e
  - photographies du terrain et de l'environnement
  - notices paysagères dans certains cas
- Délai : entre 1 et 2 mois selon le cas

### Permis de démolir sur Botmel uniquement.

Tous types de constructions à démolir

Pièces à fournir à la mairie en 5 exemplaires avec l'imprimé de demande :

- plan de situation
- plan de masse au 1/200e
- photographies de la construction à démolir
- notices paysagères dans certains cas.

Délai : 2 mois

### Certificat d'urbanisme.

Pièces à fournir à la mairie : se renseigner auprès du service urbanisme

Délai : 2 mois

**Le service urbanisme est à votre disposition pour vous apporter des compléments d'information dans l'élaboration de vos dossiers - Tél : 02.96.45.81.30**



Vie Sociale

## TRIONS !!!!! pour ne pas voir la facture augmenter:

Vous avez reçu récemment votre redevance « ordures ménagères »  
La communauté de communes a opté pour cette redevance dont le calcul est équitable puisqu'il est basé sur le nombre de personnes vivant dans le foyer. Il y a quelques années, tous les déchets finissaient dans la même poubelle.

Ils étaient enfouis ou incinérés avec un impact important sur l'environnement.

Aujourd'hui il vous est demandé d'effectuer un tri afin de réduire au maximum la quantité d'ordures à détruire. Ceci afin de maîtriser les coûts du service et pour préserver notre environnement.



**210 € ! c'est le prix supporté par la Com-Com pour 1 tonne d'ordure ménagère.**  
**614 000 € montant de la facture payée pour le traitement des ordures ménagères en 2014 par Callac Argoat Communauté de Communes.**

**Des points propres sont mis à votre disposition pour bien effectuer votre tri :**

**au centre de Callac :** (Kerbuannec, places du centre, de l'église, du 9 avril 44, Gare, Services techniques, Foirail, Intermarché, Casino, Collège, Ehpad, HLM rue de l'Allée, Croix Jobic,)

**à l'extérieur :** (Botmel, Restellou, la Bastille, L'Isle, la Déchetterie).



## EXPRESSION LIBRE

Les articles publiés ci-dessous, portant sur des questions municipales, sont rédigés par le groupe de la minorité et n'engagent que leurs auteurs.

Le Maire, en tant que « directeur de la rédaction » se réserve un droit de réponse immédiat, ainsi qu'il l'a été décidé en commission.

La Minorité juge le bilan de la première année de mandat de Lise Bouillot.

### Les satisfactions :

- mise en place des nouveaux rythmes scolaires ( programme de l'équipe municipale précédente)
- organisation des temps d'activités périscolaires à la rentrée prochaine ( programme de l'équipe municipale précédente)
- poursuite du programme de sécurisation du barrage du plan d'eau ( programme de l'équipe municipale précédente)
- achèvement des travaux d'accessibilité du stade Albert Montfort ( programme de l'équipe municipale précédente)
- appui à la création de l'Ecole de musique du Pays de Callac
- reclassement en deuxième catégorie du plan d'eau pour faciliter l'activité pêche
- approbation de l'extension du périmètre Natura 2000 sur le canton ( programme de l'équipe municipale précédente)
- reprise de la communication à tous les conseillers des comptes-rendus de bureau municipal ( pratique de l'équipe municipale précédente )

### Les demi-satisfactions :

- reprise du projet d'aménagement de l'espace du marché aux veaux ( programme de l'équipe municipale précédente). Cependant les modifications apportées quant aux orientations et au financement ne nous paraissent pas toutes judicieuses.

### Les inquiétudes :

- absence de démarche participative : pas de réunions de quartiers lors des projets de modification du plan de circulation de la ville, pas d'invitation des citoyens et de la presse lors de la réunion organisée par le maire de Callac sur le projet minier, pas de consultation des citoyens sur la réforme territoriale pour savoir « où les callacois veulent aller... »
- l'avenir de la filière bilingue et du RPI ( Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec l'école de Bulat
- dégradation des effectifs scolaires
- devenir des boues de curage du plan d'eau non conformes

### Les déceptions :

- la suppression de l'ouverture de la poste le lundi
- la suppression de la CLIS

### Les interrogations :

Qu'en est-il de l'embauche d'un animateur économique polyvalent pour tenter de dynamiser l'activité économique de Callac ?



# DROIT de REPONSE IMMEDIAT

Ainsi qu'il en a été décidé, le Maire peut répondre à la Minorité.

## Les satisfactions :

- **mise en place des nouveaux rythmes scolaires.**  
Nous rappelons qu'ils sont obligatoires sur tout le territoire national !
- **organisation des TAP.** Nous sommes heureux que notre organisation vous agrée.
- **poursuite du programme de sécurisation du barrage.**  
Rappel : intervention de la minorité le lundi 30 mars 2015, en Conseil Municipal « Pour la vanne de fond, est-ce primordial ou n'est-il pas plus important de mettre des ascenseurs à la Mairie ou à la Salle des Fêtes ? »  
Réponse de la majorité : C'est une obligation réglementaire, demandée depuis 4 ans par la DREAL (Etat).
- **achèvement des travaux au gymnase Montfort.**  
Il est on ne peut plus normal de terminer des travaux quasi achevés.
- **appui à la création de l'Ecole de Musique du Pays de Callac.**  
Bien qu'exceptionnel, cet appui rentre dans le programme d'aide et de soutien aux associations : 47 000€ en tout.
- **reclassement en deuxième catégorie piscicole de l'étang.**  
Oui, c'est bien avec en plus le label Pêche famille à terme.
- **approbation de l'extension du programme Natura 2000.**  
Toute la municipalité apprécie ce projet, dans lequel Callac est le dernier maillon.  
Natura 2000 est un programme Europe et Etat français. Les communes n'ont qu'un avis consultatif.
- **reprise des comptes rendus des Bureaux Communaux.**  
Effectivement, la mise en route après les élections a été un peu longue.

## Les demi-satisfactions :

Sans polémique, nous espérons que ce projet sera celui de Callac.

## Les inquiétudes :

- **démarche participative :**
  - . **plan de circulation :** la quasi-totalité des habitants et commerçants concernés ont été consultés individuellement par le Maire et le 1<sup>er</sup> Adjoint.
  - . **réunion sur le projet Loc-Envel Variscan.**  
Toutes les questions les plus toxiques ont pu être posées, justement parce qu'il n'y avait pas de pressions extérieures ; cette réunion a été appréciée par les élus les plus concernés.
  - . **réforme territoriale :**  
Un peu de patience ; les consultations avec les autres intercommunalités ne sont pas terminées.
- **avenir de la filière bilingue et dégradation des effectifs.**  
Les deux sont liés effectivement
- **devenir des boues de curage**  
La municipalité est tributaire des laboratoires d'analyses et de la carrière habilitée à les recevoir et/ou les traiter.  
-un élu de la minorité s'est proposé de faire avancer le dossier. La note s'élève déjà à quelques milliers d'euros.

## Les déceptions :

- **suppression de l'ouverture de la Poste le lundi :**  
Malgré notre opposition à tous, c'est fait et nous partageons votre déception.
- **suppression de la CLIS**  
Grâce à l'action de tous, parents, élus, personnels des écoles, un début de RASED, en la personne d'un Maître E, se met en place à la rentrée.

## Les interrogations :

Lors du vote du budget, la Communauté de Communes n'a pas pris de décision d'embaucher un animateur économique. La raison première en est l'incertitude de notre avenir, suite à la loi NOTRE.

## Le 1<sup>er</sup> semestre en images



Concours de sapins



"Je suis Charlie"



Médailles du travail



Brigitte Lucas expose à la bibliothèque



Journée du souvenir  
70<sup>ème</sup> anniversaire



Fête des voisins



Cérémonie du 8 mai



Concours de chevaux



Mme le Houcrou en visite à l'EHPAD



Inauguration de l'exposition temporaire  
Bretagne, terre de bécasse.



Troc, trucs et plantes à l'EHPAD



Ste Barbe des Pompiers



Jury des maisons fleuries



# Contacts utiles

## MAIRIE

Place Jean Auffret - BP 58 - Tél : 02.96.45.81.30

### Horaires d'ouverture :

**du lundi au vendredi** : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h

**le samedi** : de 9 h à 12 h

## PERMANENCES des ELUS

Madame le Maire

et

Les Adjoints

sur rendez-vous.

## ECOLES

**Maternelle** : Tél. : 02.96.45.52.27

**Elémentaire** : Tél. : 02.96.45.52.76

**Garderie périscolaire** : Tél. : 02.96.45.92.79

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

7bis, rue Louis Morel - Tél. : 02.96.45.59.28

*mail : [callac.biblio@wanadoo.fr](mailto:callac.biblio@wanadoo.fr)*

### Horaires d'ouverture :

Lundi : de 16 h 30 à 18 h

Mercredi : de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h

Samedi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

**Horaires d'été du 06.07 au 31.08.2015 (voir p.24)**

## SERVICE COMMUNICATION

Sonya Henrionnet est chargée de la communication de la Commune, vous pouvez lui adresser vos propositions d'articles, de documents ou de photos directement à la bibliothèque municipale,

**par tél : 02.96.45.59.28.**

**par mail : [callacom@orange.fr](mailto:callacom@orange.fr)**

## Les avez -vous reconnus ?

**Photo A : USC 1970** - Départ en haut à gauche

Louis Larhantec, Auguste Rumen, Yves Larhantec, Claude Bihan, Guy Berthou, Robert Melscoet, Paul Jacq. Bernard Le Gall, Yves Larhantec, Louis Larhantec, Jean -François le Brignonen, Jean-Paul Quelen.

**Photo B : Classe CE1-CE2 - Année scolaire 1965-1966.** Départ en haut à gauche

**3<sup>ème</sup> rg** : Alain Le Gac, Armand Le Cam, Georges Le Foll, Jean-Yves Nicol, Sylvain Albert, Jacques Poulichot, Jean-Pierre Couzelin, Michel Le Bris, Patrick Diraison, Bernard Touboulic, ?, Jacques Couzouguen, Mme Paulette Kerharo.

**2<sup>ème</sup> rg** : Basile Touboulic, Christian Lescoat, Joël Caradec, Joël Guichard, Jean-Yves Faucheur, Luc Meurou, André Crézé, Marcel Bitaille, Vincent Meurou, Jacques Le Brenn, Hamelin, Jean-Pierre Léon, Claude Droumaguet, Georges Carpentier.

**1<sup>er</sup> rg** : Christian Chèvre, Michel Crézé, Hamelin, Alain Fichou, Laurent Le Guyader, Jean-François Lechat , Jean-Louis Le Corre, Gilles Couzelin, Jean-Luc Prigent.



# Eté 2015

## on vous propose



### Maison de l'épagneul breton

et

#### Exposition temporaire

de mi-juin à mi-septembre

ouvert tous les jours

de 10h à 12h30

et de 14h30 à 17h30

**Fermé le jeudi**

Dédicace du Dr Jacques Bourdon  
le 29 août après-midi.



**Camping municipal,**  
avec mini-golf et  
terrain de tennis

ouvert

du 15 juin au 15 septembre



### « Etang de la Verte Vallée » Plan d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie



### Bibliothèque municipale

Horaires d'été  
du 6 juillet au 31 août

Lun : 16h30 à 18h.

Mar : 10h à 12h.

Mer : 10h à 12h

et de : 14h30 à 18h.

Jeu : 10h à 12h.

Sam : 10h à 12h.

**Fermé le vendredi**

**Connexion wifi gratuite**